



ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES
Fonctionnement et modalités pratiques

Compétences autour de l'enfant

- . **La Commune** est propriétaire des locaux scolaires et en assure la construction, les réparations, l'équipement et l'entretien courant.
- . Activités périscolaires et extrascolaires sont gérées par le service Enfance-Jeunesse de la commune et réservables par un portail famille dédié :
 - Cantine, accueils du matin et du soir des 3-6 ans et 6-11 ans.
 - Centre de loisirs du mercredi et des vacances pour les 6-11 ans.
- . La gestion du centre de loisirs 3-6 ans (mercredis et vacances) a été confiées par la commune à **l'association IFAC** au moyen d'une Délégation de Service Public.
- . La partie liée au temps scolaire (liens avec la classe, programmes, plateforme ENT) relève de **l'Education Nationale et de l'école**. La commune finance et met à disposition 8 postes d'ATSEM ainsi que les fournitures scolaires et pédagogiques.

Encadrement des temps périscolaires

- **Assuré par le personnel communal :**
 - Fontanilles : ATSEM titulaires du CAP Petite Enfance
 - Agnès Gelly : Animateurs titulaires d'un diplôme de l'animation (BAFA, Brevet d'Educateur sportif)
 - Des agents de restauration encadrent les enfants dans les réfectoires.
- **Le taux d'encadrement** répond à la réglementation fixée par les services de Jeunesse et Sports : 1 animateur pour 14 enfants (moins de 6 ans) / 1 pour 18 (plus de 6 ans)
- **Les études surveillées** sont assurées par les enseignants et permettent aux élèves de faire leurs devoirs après chaque journée de classe du CE1 au CM2.

Des locaux scolaires aménagés pour le bien-être des enfants

Principaux travaux réalisés en 2026 jusqu'à cet été

LES FONTANILLES

- Installation d'une clôture brise vue dans la cour des petits pour préserver l'intimité.
- Travaux de reprise de marquage au sol sur les 2 cours permettant de délimiter les zones accessibles aux enfants.
- Pose de tableaux en façade dans la cour des petits afin de favoriser les jeux en extérieur.
- Installation de vidéos projecteurs dans toutes les classes.

AGNES GELLY

- Reprise partielle de quelques zones d'enrobé drainant.
- Réassort de copeaux de bois.
- Installation d'un brasseur d'air dans la salle des maitres.
- Installation de brises soleil sur les fenêtres de la classe 4 et du bureau de la directrice.
- Installation de Vidéos Projecteurs Interactifs (VPI) dans les classes 13 et 14 et installation d'un banc devant l'entrée de l'école.

Mesures d'hygiène et de sécurité

Les mesures adoptées depuis plusieurs années seront reconduites pour permettre un accueil des enfants dans les meilleures conditions :

- **Un personnel communal formé** au respect des règles d'hygiène et de sécurité, ainsi qu'aux gestes de premiers secours.
- **Lavage des mains** systématique sur le temps cantine.
- **Entretiens quotidiens** des salles de classes, des réfectoires et des sanitaires assurés par le personnel municipal.



Accueils de Loisirs Péri-scolaires (ALP)

Enfants de l'élémentaire

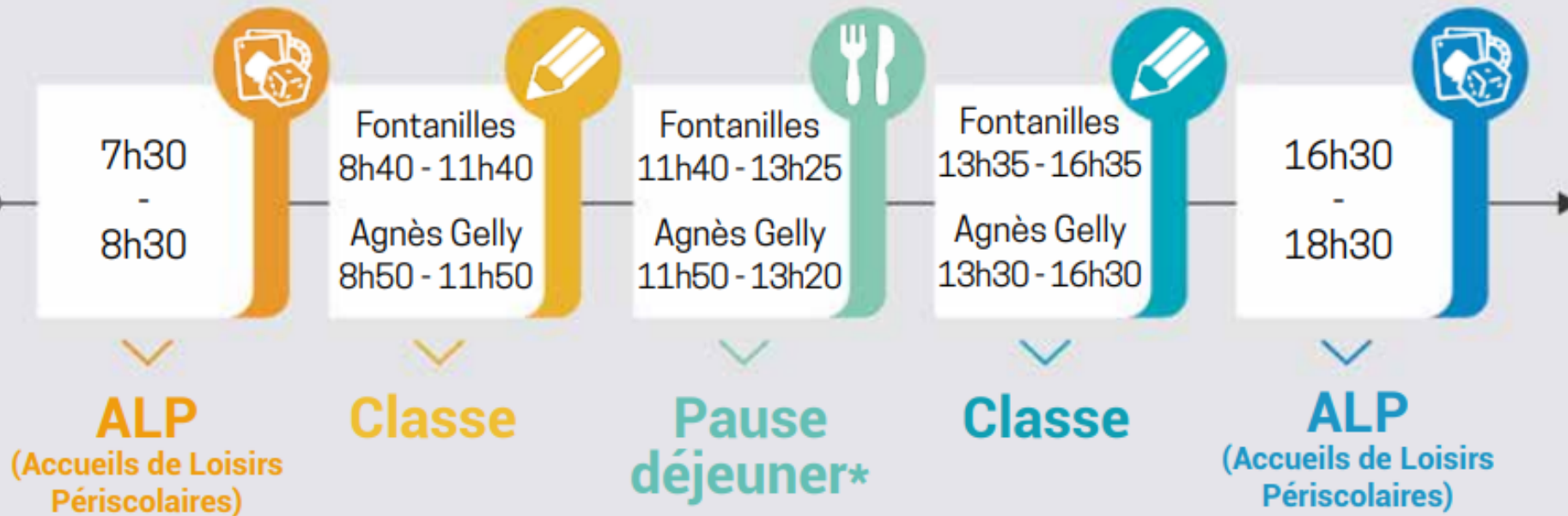
- Les ALP se déroulent au **Mazet enfants** :
 - De 7h30 à 8h30 (ouverture de l'école à 8h40)
 - Et de 16h30 à 18h30 (cour de récréation de 16h30 à 17h30)

Enfants de la maternelle

- Les ALP se déroulent **dans la salle de motricité** :
 - De 7h30 à 8h25 (ouverture de l'école à 8h30)
 - De 16h45 à 17h05 dans le réfectoire (goûter fourni par les parents) puis en **salle de motricité et/ou dans la cour** jusqu'à 18h30
 - Les enfants peuvent être récupérés de 16h35 à 16h40, puis à partir de 17h05.

❖ Horaires disponibles dans le magazine municipal « *Le Guetteur de Montferrand* » du mois de septembre

**La journée type de l'enfant :
les horaires scolaires & périscolaires**



Études surveillées :
Du CE1 au CM2
de 16h30 à 17h30

* Passage aux toilettes et lavage des mains obligatoires avant la pause déjeuner.

Restauration scolaire

MATERNELLES

- **1^{er} service : 11h40-12h15** puis passage aux toilettes, et temps de récréation/moment calme.
- **2nd service : 12h30-13h10**, les enfants sont accompagnés en récréation par les ATSEM avant le retour en classe.



Restauration scolaire



Self-service pour les ELEMENTAIRES

- L'encadrement dans les réfectoires est assuré par du personnel communal et coordonné par les animateurs depuis la cour.
- Le service de restauration est assuré par **le prestataire de restauration collective SODEXO** dont les cuisiniers gèrent l'approvisionnement des denrées et la confection des repas.

Le self-service en élémentaire

Le self-service permet de :

- Renforcer l'**autonomie** des enfants
- Permettre un **choix orienté** d'entrée ou de dessert



- **Éduquer** et **responsabiliser** par le tri sélectif
- Lutter contre le **gaspillage alimentaire**
- Déjeuner sur un **rythme personnalisé**
- Réduire le temps d'attente

Restauration scolaire

La composition des menus relève de la responsabilité du prestataire en charge de la restauration scolaire, dans le respect des dispositions réglementaires, des exigences nutritionnelles applicables et des orientations définies par la commune.

. Une « **commission menus** » se tient en mairie tous les deux mois en présence des représentants des parents d'élèves afin de présenter les menus élaborés et d'apporter des observations relatives à l'appréciation des repas proposés aux enfants.

. Les menus sont consultables sur le site internet ainsi que sur le portail famille de la commune.

Les actions éducatives communales pendant le temps scolaire

. **Mise à disposition du personnel communal** pour les actions suivantes :

- Cross des écoles (Agnès Gelly / Fontanilles)
- Permis piéton (CE2)
- Savoir rouler à vélo (CM2)



. **Financement des cycles d'apprentissage** de la natation (CP/CE1/GS) et aide aux projets pédagogiques développés par les enseignants.

. Prise en charge d'**actions spécifiques** menées chaque année : ateliers d'initiation au jardinage, séances visites du rucher et dégustation de miel.

Utilisation des équipements sportifs et culturels

- De façon régulière par les enseignants et agents municipaux dans le cadre des accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires)

City-stade du Mazet enfants



Complexe sportif des Champs Noirs



Le Galion



Piscine du Pic Saint-Loup



Médiathèque municipale J. Arnal



Rucher municipal



Organisation du mercredi et des vacances

Maternelles (3-6 ans) :

Les enfants de 3 à 6 ans sont accueillis par l'association IFAC (7h30-18h30). Le centre de loisirs se déroule dans les locaux de l'école maternelle, avec une restauration assurée au niveau de la cuisine centrale basée à l'école Agnès Gelly.

Elémentaires (6-11 ans) :

L'accueil de loisirs « **Mazet enfants** » situé à côté de l'école Agnès Gelly (présence d'un city-stade) est ouvert de 7h30 à 18h30 et accueille les 6-11 ans. La restauration du midi et le goûter sont assurés.



Adolescents (12-15 ans) :

L'accueil de jeunes « **Mazet Ados** » est ouvert le mercredi de 12h à 18h30, le mardi et vendredi de 16h30 à 18h30, ainsi que pendant les vacances scolaires.

Vacances des Mazets



- ✓ **Les programmes des Mazets Enfants et Ados** sont disponibles à l'accueil de la Mairie et téléchargeables sur le site de la commune :

www.ville-saint-mathieu-de-treviers.fr

- ✓ **Les programmes du centre de loisirs 3-6 ans** sont disponibles via le *Portail Famille Ifac* de l'Hérault.

IFAC : présentation du service

Accueil de loisirs communal pour les enfants âgés de 3 à 6 ans

Ecole Maternelle Les Fontanilles

Annabelle LANCLAS : 06 60 99 61 71



contact.saintmathieudetreviers@dso.ifac.asso.fr

Accueil les Mercredis

- Tous les mercredis à partir du 2 septembre 2026 jusqu'au mercredi 30 juin 2027
- Accueil de 7h30 à 18h30
- Capacité d'accueil de 40 places

Accueil pendant les vacances scolaires

- Petites vacances : ouvert les 2 semaines, sauf 1 semaine à Noël (ouverture du 21 au 24/12/2026)
- Fermeture les 3 premières semaines du mois d'août
- Accueil de 7h30 à 18h30
- Capacité d'accueil de 40 places

Accueil de loisirs des enfants de 3 à 6 ans

Modalités d'inscription

- Dossier à constituer
- Les inscriptions s'effectuent via un portail famille dédié
- Les prochaines inscriptions pour les vacances de Toussaint ouvriront mi-septembre

Modalités d'accueil

- En demi-journée
- En demi-journée avec repas
- En journée avec ou sans repas.

Portail Familles IFAC Herault

Accueil

Se connecter

Informations Pérois

Site internet

Calendrier des inscriptions

Menus

Tutoriel réservation

Tarifs

Dossier de renouvellement

Dossier d'inscription

Séjours été

Informations Les Loulous "Saint Mathieu de"

Accueil

Connexion à votre espace

Adresse e-mail*

Mot de passe*

Portail Famille de la commune

Un outil pour faciliter vos réservations



Accueils périscolaires

Toutes les réservations ou annulations devront s'effectuer :

- ALP matin/soir & études surveillées : **jusqu'à 1 jour avant la date de la prestation**
- Cantine : **jusqu'à 2 jours francs avant la date de la prestation**
- Je souhaite réserver la cantine pour le jeudi : je peux réserver jusqu'au lundi 23H59.
- Je souhaite inscrire mon enfant à l'ALP du jeudi matin. Je peux le faire jusqu'au mercredi soir.

Inscriptions aux ALSH vacances

Pour chaque période de vacances scolaires, les inscriptions sont ouvertes **pendant 15 jours**. Les réservations devront s'effectuer durant cette période.

Toute inscription est définitive.

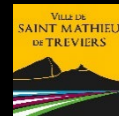
Dès lors que les capacités d'accueil sont atteintes, les demandes d'inscription sont automatiquement placées sur **liste d'attente**.

- **Facture comprenant le détail des prestations téléchargeable sur votre espace famille du portail**

Païement des factures :

- **Tout moyen de paiement** : en ligne par carte bancaire, ou bien auprès de l'accueil jeunesse (carte bancaire, chèques, espèces, tickets vacances ou CESU).
- Disponible entre le 03 et le 10 du mois.
- **Par prélèvement automatique** : pour en bénéficier, il suffit de renvoyer le document « Mandat SEPA » signé et accompagné d'un RIB.
- Prélèvement effectif 7 jours après la mise en ligne de la facture, entre le 10 et le 17 du mois.

Lettre d'information aux parents



Lettre d'information aux parents d'élèves

VILLE DE
SAINT MATHIEU
DE TREVIER

Juillet 2023

Des travaux pendant les vacances d'été

Les vacances d'été sont officiellement lancées pour les petits Tréviésois ! Nous leur souhaitons à toutes et tous d'excellents congés, propices à la découverte, aux loisirs et au repos.

Afin de les accueillir dans les meilleures conditions possibles à la rentrée de septembre, les services techniques municipaux se retroussent les manches cet été ! La cuisine de la cantine de l'école Agnès Gelly sera entièrement rénovée, pour prendre en compte les nouvelles normes en matière de restauration scolaire.

Quant aux locaux du Mazet enfants, c'est une toute nouvelle façade extérieure qui ornara le bâtiment.

Rentrée scolaire 2023-2024 Réunion d'information des parents

sur les accueils péri et extrascolaires



Le Maire, Jérôme Lopez, et son adjoint aux Affaires Scolaires et à la Jeunesse, Luc Moreau, invitent les parents d'élèves de maternelle et d'élémentaire à une réunion d'information le **samedi 2 septembre 2023 à 10h** à la Salle de motricité de l'école maternelle Les Fontanilles.

L'organisation et les services mis en place par la commune pour la rentrée 2023 - 2024 seront présentés, en la présence du responsable du pôle jeunesse, culture et sport.

Conseil Municipal des Enfants

- Vise à permettre aux enfants de réaliser des projets utiles pour la commune et ses habitants.
- Le CME est composé à parts égales de filles et de garçons élu(e)s pour deux ans.
- L'équipe réunit 16 enfants : 8 élèves de CM1 + 8 élèves CM2.



Projets déjà concrétisés par le Conseil Municipal des Enfants

- ENVIRONNEMENT : élaboration d'un parcours orienté sur le thème de la nature.
- CULTURE : organisation d'un concours de dessin sur le thème du Château de Montferrand suivi d'une exposition à la Médiathèque Jean Arnal.
- BIEN-ETRE A L'ECOLE : installation de mobilier dans la cour de récréation d'Agnès Gelly pour aménager un coin calme.
- CREATION NUMERIQUE : réalisation de vidéos et reportages sur les acteurs et les événements culturels de la commune.
- SOLIDARITE : rencontres à la maison de retraite La Quintessence pour agir contre l'isolement des personnes âgées.
- VIE MUNICIPALE : participation aux différentes commémorations.



Pôle Jeunesse (en Mairie)

Lundi, mardi et jeudi : de 8h30 à 12h & de 13h30 à 17h30

Mercredi : de 8h30 à 12h ; Vendredi : de 8h30 à 12h & de 13h30 à 16h30

04 67 55 20 28 – jeunesse@villesmdt.fr

Retrouvez la Ville de Saint Mathieu de Tréviers sur

Facebook



Instagram



Application Smartphone



www.ville-saint-mathieu-de-treviers.fr